

# INTÉRÊT PATRIMONIAL DES IMMEUBLES ET SITES PATRIMONIAUX

MÉTHODE D'ÉVALUATION

MARS 2023

Cette publication a été réalisée par la Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du ministère de la Culture et des Communications.

Avis aux personnes handicapées : Un service d'assistance est disponible si vous éprouvez des difficultés à lire ce document. Le cas échéant, contactez-nous au numéro de téléphone sans frais, de partout au Québec : 1 888 380-8882.

Dépôt légal – mars 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-94041-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2023

# Table des matières

Introduction .....	1
Qu'est-ce qu'un immeuble ou un site patrimonial? .....	2
Les étapes précédant le classement .....	3
L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un immeuble ou d'un site .....	5
1. Identifier les valeurs patrimoniales .....	7
2. Qualifier les valeurs patrimoniales et identifier les éléments caractéristiques .....	8
3. Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec .....	9
<hr/>	
Annexe 1. Grille d'évaluation patrimoniale .....	11
Annexe 2. Documentation .....	14
Annexe 3. Définition des valeurs patrimoniales et critères d'intérêt .....	17
Annexe 4. Canevas d'analyse et de synthèse .....	32
Annexe 5. Paramètres d'analyse comparative par valeurs patrimoniales .....	35

# Introduction

*La Loi sur le patrimoine culturel* donne au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de classer, en tout ou en partie, tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public, dans une perspective de développement durable. Le ministre peut aussi désigner des éléments du patrimoine immatériel, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que le ministre de la Culture et des Communications élabore une méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des biens, des éléments du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques afin de favoriser la transparence et la prévisibilité de son action. Elle vise également à guider la décision, selon le cas, sur leur classement, leur désignation ou leur catégorisation. La méthode est adaptée au type d'élément patrimonial.

Ce document présente la méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des **immeubles et des sites patrimoniaux**. Cette version fait l'objet d'un cadre de suivi et d'évaluation, lequel s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. La méthode d'évaluation des immeubles et des sites patrimoniaux pourrait ainsi périodiquement faire l'objet de mises à jour. Le Ministère invite conséquemment les citoyennes et les citoyens à se référer à la dernière version disponible sur Québec.ca.

# Qu'est-ce qu'un immeuble ou un site patrimonial ?

Dans la *Loi sur le patrimoine culturel*, le patrimoine immobilier est divisé en deux catégories, soit les **immeubles** et les **sites patrimoniaux**.

La Loi définit un **immeuble patrimonial** comme « tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain » (LPC, article 2).

Un immeuble patrimonial peut être un bâtiment ou un autre type de construction, un aménagement ou encore un terrain sur lequel il n'y a pas de construction. Il peut s'agir, par exemple, d'une maison, d'une usine, d'un pont, d'un barrage, d'un monument commémoratif, d'un cimetière, des vestiges d'un établissement de pêche ou d'un parc urbain. Dans le contexte du classement d'un immeuble, la protection peut viser, en tout ou en partie, l'enveloppe extérieure du bâtiment et ses espaces intérieurs. La protection peut également inclure le terrain.

La Loi définit un **site patrimonial**, dans le contexte d'un classement, comme « un lieu, un ensemble d'immeubles [...] qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique » (LPC, article 2).

Un site patrimonial correspond à un lieu ou un ensemble d'immeubles. Il peut s'agir par exemple d'un site institutionnel, d'un cœur de village, d'un complexe industriel, d'un jardin ancien, d'un site archéologique, d'un quartier ouvrier ou d'une maison rurale avec ses dépendances agricoles. Dans le contexte du classement d'un site patrimonial, la protection s'applique uniquement à l'enveloppe extérieure des bâtiments ainsi qu'au terrain.

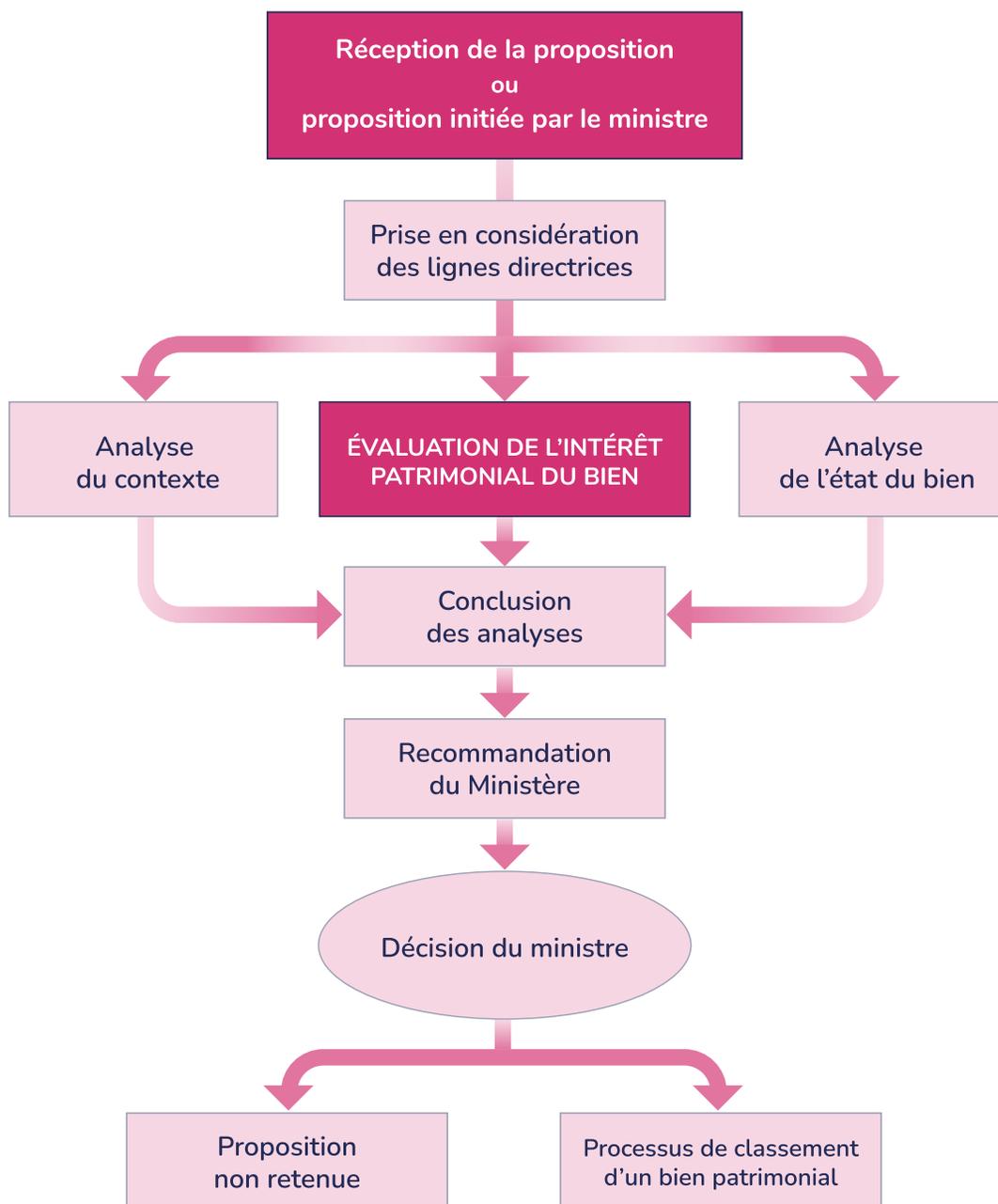
# Les étapes précédant le classement

Le classement est un pouvoir de protection que confère la *Loi sur le patrimoine culturel* au ministre de la Culture et des Communications. Il peut découler de sa propre initiative ou d'une proposition de toute personne intéressée transmise au ministère de la Culture et des Communications par le biais du [formulaire \*Proposition de statut - Classement d'un immeuble ou d'un site patrimonial\*](#), accompagné de la documentation requise. Tous les immeubles et les sites proposés pour un classement sont examinés et analysés par le ministère de la Culture et des Communications à partir de la présente méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial.

La décision de classer ou non un immeuble ou un site patrimonial revient au ministre de la Culture et des Communications et repose sur le principe d'intérêt public. Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de l'intérêt patrimonial effectuée par les experts disciplinaires en patrimoine culturel du Ministère à l'aide de la présente méthode d'évaluation, mais également sur les [lignes directrices pour le classement des biens patrimoniaux](#). Il considère aussi l'analyse de l'état physique du bien et son contexte actuel (figure 1). Ainsi, le fait qu'un immeuble ou un site présente un intérêt patrimonial au regard de la méthode d'évaluation ne signifie pas qu'il fera automatiquement l'objet d'un classement.

# Les étapes précédant le classement

Figure 1



# L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un immeuble ou d'un site

La *Loi sur le patrimoine culturel* repose sur une approche de gestion des immeubles et des sites patrimoniaux en fonction de leurs valeurs patrimoniales. C'est dans ce cadre qu'a été développée la présente méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un immeuble ou d'un site.

Les valeurs patrimoniales sont l'ensemble des qualités positives présentes dans un élément du patrimoine culturel. Elles s'incarnent à travers des composantes physiques, qui en constituent l'aspect visible. L'identification des valeurs patrimoniales et des éléments caractéristiques d'un bien est indispensable à sa bonne connaissance, à sa préservation ainsi qu'à sa gestion.

Le Ministère procède à l'évaluation de l'intérêt patrimonial en trois étapes subséquentes (figure 2), qui sont détaillées dans le présent document.

- 1- Identifier les valeurs patrimoniales du bien
- 2- Qualifier les valeurs patrimoniales du bien
- 3- Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec

Le bien doit rencontrer certaines conditions à chacune des étapes avant de pouvoir passer à la suivante. Dans certains cas, il est possible que le bien ne démontre pas suffisamment d'intérêt pour se rendre à la dernière étape, qui est celle de déterminer son importance à l'échelle du Québec. Pour chaque immeuble ou site faisant l'objet d'une évaluation de son intérêt patrimonial, une grille d'analyse patrimoniale est remplie, permettant ainsi de détailler et justifier chaque étape du processus d'évaluation ([annexe 1](#)).

# Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial

Figure 2



# 1. Identifier les valeurs patrimoniales

---

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que l'intérêt patrimonial d'un immeuble ou d'un site peut reposer sur un certain nombre de valeurs patrimoniales : archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire (seulement pour un site patrimonial), paysagère, scientifique, sociale, technologique ou urbanistique. Une valeur patrimoniale est une qualité qu'une collectivité attribue à un bien et qui en fait un élément important à connaître, à protéger, à mettre en valeur et à transmettre aux générations futures.

C'est en procédant à la documentation du bien qu'il est possible d'identifier les valeurs patrimoniales qu'il présente et qui sont susceptibles de lui conférer un intérêt patrimonial. La documentation est une étape importante dans le processus d'évaluation patrimoniale, qui doit reposer sur des informations sérieuses et valides. L'approche du Ministère pour la documentation d'un bien est présentée en [annexe 2](#).

Pour passer à l'étape suivante de l'évaluation de l'intérêt patrimonial, soit celle de qualifier les valeurs patrimoniales, le bien doit répondre positivement aux trois conditions suivantes :

- **Le bien présente au moins une valeur patrimoniale.**
  - Les douze valeurs de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui peuvent être attribuées à un immeuble ou un site sont définies à [l'annexe 3](#) afin de faciliter leur identification.
  - Un bien patrimonial présente généralement plus d'une valeur. Lorsqu'il présente une valeur symbolique (emblématique, identitaire ou sociale), celle-ci est accompagnée, autant que possible, d'au moins une autre valeur.
- **Le lien entre le bien et la valeur est évident.**
  - Le lien entre le bien et la valeur identifiée n'est pas anecdotique. Il est manifeste et concerne une portion significative du bien.
  - Il peut s'agir, par exemple, d'une maison qui a servi de résidence d'été à un personnage important du Québec sur une longue période, ou d'un immeuble dont les caractéristiques architecturales sont évidentes et présentes sur une partie importante du bâtiment.
- **Le bien possède des caractéristiques matérielles supportant les valeurs.**
  - Les caractéristiques matérielles associées aux valeurs sont significatives et majoritairement dans un état qui favorise leur transmission.
  - Par exemple, la toiture, les matériaux de parement, les éléments d'ornementation, l'implantation d'un bâtiment, etc.

Si, au terme de cette étape, aucune valeur ne satisfait les trois conditions, le processus d'évaluation patrimoniale prend fin.

## 2. Qualifier les valeurs patrimoniales et identifier les éléments caractéristiques

---

Les valeurs patrimoniales identifiées à l'étape précédente doivent être qualifiées au regard de critères d'intérêt afin de déterminer si elles contribuent significativement à l'intérêt patrimonial du bien. Seules les valeurs identifiées au volet précédent sont considérées.

La contribution des valeurs est mesurée au moyen de critères d'intérêt qui sont propres à chaque valeur patrimoniale. Si le bien ne répond pas à au moins un critère, la valeur patrimoniale ne sera pas considérée comme étant contributive. Les valeurs, et les critères permettant de les apprécier, sont présentés à l'[annexe 3](#). Si aucune valeur ne se qualifie, le processus d'évaluation patrimoniale prend fin.

Les composantes matérielles qui incarnent les valeurs jugées contributives à l'intérêt patrimonial du bien sont également identifiées à cette étape. Ces composantes correspondent aux éléments caractéristiques de l'immeuble ou du site, soit les attributs propres à chaque bien. Il peut s'agir, entre autres, de la forme d'une toiture, d'un matériau de parement, d'un emplacement ou d'une organisation spatiale. L'identification de ces composantes permet de comprendre comment s'incarne concrètement la valeur patrimoniale du bien et ce qui importe d'être préservé pour assurer la pérennité de l'intérêt patrimonial d'un bien.

### Documentation

La démarche de qualification des valeurs et d'identification des éléments caractéristiques s'appuie sur un travail d'analyse et de synthèse de la documentation réalisé par les professionnels du Ministère. Selon la nature du bien, le recours à diverses disciplines est nécessaire, notamment l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire, l'histoire de l'art et de l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Le canevas d'analyse du Ministère est présenté à l'[annexe 4](#).

Tous les immeubles et sites à l'étude font l'objet d'une analyse qui prend en compte les aspects suivants :

- Le bien dans son contexte d'origine
- L'évolution du bien
- Le bien tel qu'il se présente aujourd'hui ainsi que son environnement
- Les valorisations dont le bien fait l'objet

Chaque section s'intéresse au bien sous différents aspects, de sorte à couvrir toutes les dimensions de la valeur patrimoniale qu'il est susceptible de présenter. La démarche d'analyse s'appuie sur une série de questions auxquelles il est essentiel de répondre pour acquérir une bonne compréhension du bien et être en mesure de procéder à l'évaluation de son intérêt patrimonial.

### 3. Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec

---

#### L'analyse comparative

L'intérêt patrimonial d'un bien repose sur la somme de ses valeurs jugées contributives. Tous les biens ne présentent pas la même importance patrimoniale. C'est au moyen d'une analyse comparative qu'il est possible de déterminer l'importance patrimoniale d'un immeuble ou d'un site pour le Québec, soit parce qu'il est révélateur notamment de son histoire, de sa production architecturale ou artistique, ou encore des modes de vie qui lui sont propres.

#### Objectifs

L'analyse vise à dégager les significations particulières des différents aspects d'un bien et leur importance. Elle doit également faire ressortir en quoi le bien, plutôt qu'un autre, devrait être préservé pour les générations futures.

#### Analyse

L'analyse consiste à comparer l'immeuble ou le site patrimonial à des biens similaires, situés au Québec, selon ce qui le particularise. Elle permet de déterminer si des biens comparables, incluant des immeubles et des sites déjà classés, incarnent les valeurs de manière plus éloquente. Dans certains cas, il peut être utile de faire la comparaison avec des biens documentés mais disparus, ou des exemples situés dans d'autres territoires, notamment si les comparables valables sont rares au Québec. Les paramètres d'analyse varient selon la nature du bien et ses valeurs patrimoniales jugées contributives.

Un tableau les présente en [annexe 5](#). Il est à noter que certaines valeurs se prêtent difficilement à cet exercice de comparaison en raison de leur caractère trop singulier. Pour ces valeurs, leur contribution à l'intérêt patrimonial du bien est admise d'emblée.

La comparaison peut être effectuée, par exemple, avec des biens ayant la même fonction ou le même type, appartenant au même style ou courant, réalisés par le même concepteur, issus de la même période, témoignant du même phénomène ou événement, ou encore associés à une occupation passée de même nature.

L'analyse permet de déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec selon qu'il est rare ou représentatif.

#### > Rareté

La rareté rend compte du faible nombre de biens qui présentent aujourd'hui la valeur attribuée. Elle peut être rare par son unicité. Dans ce cas, la rareté est présente dès l'origine. Par exemple, un immeuble construit pour accueillir une fonction spécifique et peu répandue.

La rareté peut se développer en conséquence du temps qui passe, de l'usage et de l'usure qu'il provoque, de l'obsolescence. Elle est la conséquence de la raréfaction. Une réalité auparavant répandue devient de plus en plus rare et peut disparaître complètement. Par exemple, les ponts couverts sont un type de structure qui était répandu au Québec entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. De nos jours, il en subsiste un faible nombre sur le territoire.

La rareté se lit à différentes échelles (locale, régionale, nationale et, au besoin, mondiale), notamment pour mettre en évidence les spécificités locales ou régionales (multiples localement ou régionalement et rares globalement). Il s'agit d'un continuum d'échelle qui ne suppose aucune importance hiérarchique.

En raison du nombre limité de biens présentant une qualité devenue rare, leur transmission aux générations futures est fragilisée. L'importance de ces biens repose sur le fait qu'ils sont les derniers représentants qui subsistent aujourd'hui.

### > **Représentativité**

L'importance d'un bien peut reposer sur son caractère représentatif et non sur sa singularité. Cette représentativité en fait théoriquement un exemple parmi une multitude de cas similaires. Toutefois, malgré des similitudes, il est possible d'identifier un bien présentant un plus haut degré de représentativité. Il peut, entre autres, permettre une meilleure compréhension de ce dont il est représentatif en raison du nombre élevé de caractéristiques qu'il présente, de leur grande qualité et de leur caractère intact, ou encore du fait de la présence de caractéristiques incontournables. Le bien peut, par ailleurs, être représentatif et s'avérer à la fois un exemple pivot par rapport aux autres biens qui lui sont similaires, ou avoir exercé une influence ayant conduit à une certaine généralisation. Par exemple, une maison rurale typique peut se distinguer dans un corpus de résidences similaires en raison de la présence de caractéristiques nombreuses témoignant de l'époque de sa construction, notamment dans son aménagement intérieur.

# Annexe 1

## Grille d'évaluation patrimoniale

Valeurs	ÉTAPE 1 Identifier les valeurs patrimoniales			ÉTAPE 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		ÉTAPE 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
<b>RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION</b>	<input type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2.  <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin.			<input type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3.  <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin.		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec.  <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale.	Le lien entre la valeur et le bien est évident.	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur.	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique				Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative.			
				Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative.			

	ÉTAPE 1 Identifier les valeurs patrimoniales				ÉTAPE 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		ÉTAPE 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec
Architecturale					Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu.		
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée.		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.		
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues.		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois.		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée.		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération.		
Historique					Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois.		
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois.		
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise.		

	ÉTAPE 1 Identifier les valeurs patrimoniales				ÉTAPE 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		ÉTAPE 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu.		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années.		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population.		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances.		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté.		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté.		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité.		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée.		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire.		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu.		

# Annexe 2

## Documentation

### La documentation d'un site ou d'un immeuble

---

Lors de la documentation d'un site ou d'un immeuble, on s'intéresse particulièrement à l'histoire de sa construction ou de son aménagement, ainsi qu'à son évolution dans le temps à travers son occupation ou son utilisation. Le dossier doit comprendre une bonne quantité et variété de sources primaires et secondaires, à la fois historiques et iconographiques.

#### 1- Les sources primaires

Une source primaire est un document ou un objet créé durant la période à l'étude. Les centres d'archives nationaux, municipaux et privés conservent de telles sources. Les bibliothèques, musées, centres d'archives agréés et sociétés d'histoire sont aussi dépositaires de fonds et de collections. Certaines de ces sources sont disponibles en ligne.

##### a) Sources iconographiques

- Les cartes, plans et atlas anciens, les cartes topographiques, les plans cadastraux, les plans d'assurance incendie et toute autre représentation cartographique du territoire à l'étude constituent une base importante de la documentation. Ils renseignent sur l'évolution d'un bien et de son environnement.
- La documentation iconographique, dont les photographies, cartes postales et autres représentations enrichissent ce portrait.

##### b) Sources écrites

- Les documents notariés, tels que les actes de vente, qui se retrouvent dans le registre foncier. Ils permettent d'identifier les propriétaires successifs d'un bien et de recueillir des informations sur les limites d'un terrain et les constructions qui y sont érigées à travers le temps.
- Les marchés de construction, qui lient un propriétaire et des artisans de la construction, se retrouvent dans les greffes des notaires. Il s'agit de contrats de construction qui détaillent l'immeuble à bâtir, notamment aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.
- Les permis de construction exigés par certaines municipalités au XX<sup>e</sup> siècle, et généralement conservés dans les fonds d'archives municipales, peuvent fournir quant à eux des indications sur les volumes, le nombre d'étages d'un bâtiment, ses transformations, voire les noms de l'architecte, du propriétaire, et des différents entrepreneurs qui interviennent dans sa construction ou sa transformation.

- D'autres sources comme les journaux, les recensements, les documents paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures), les annuaires sont des documents de premier ordre qui fournissent des informations complémentaires sur l'immeuble, notamment sur son évolution, son occupation ou son contexte historique.

## 2- Les sources secondaires

Les sources secondaires qui contribuent à la connaissance d'un site ou d'un immeuble peuvent être très variées. Il s'agit de documentation établie à partir des sources primaires.

### a) Sources iconographiques

- Les sources iconographiques contemporaines peuvent appuyer la documentation d'un bien, comme les orthophotographies et les services de navigation virtuelle. Elles renseignent sur l'évolution récente d'un bien et de son environnement.

### b) Sources écrites

- Les monographies paroissiales et les albums anniversaires de fondation d'une localité sont des sources de première main.
- Les ouvrages de synthèse historique et les articles publiés dans les revues spécialisées d'histoire et de patrimoine permettent de reconstituer l'histoire d'un territoire, les événements qui l'ont jalonné ainsi que les groupes et les personnages qui y ont vécu.
- La recherche produite dans le milieu académique peut quant à elle contribuer à la connaissance d'un bien, du contexte économique, social et politique prévalant au moment de sa construction ou de son aménagement, et du parcours des personnages qui lui sont associés.
- Les inventaires patrimoniaux peuvent notamment permettre d'identifier des comparables qui contribueront à la compréhension du bien à l'étude.
- Les rapports d'interventions archéologiques accessibles dans la Bibliothèque numérique en archéologie, tout comme les études de potentiel archéologique, contribuent à la connaissance des différentes étapes d'occupation d'un territoire et nourrissent notre savoir sur les pratiques sociales et la culture matérielle.
- D'autres documents, comme les études patrimoniales et de caractérisation, sont des documents pertinents à consulter.

## 3- Visite

Le bien doit être le premier document à considérer pour sa connaissance. Conséquemment, sa visite occupe une place primordiale dans le processus d'évaluation patrimoniale, notamment pour prendre connaissance des intérieurs des immeubles patrimoniaux. Dans le cas de certains immeubles, les sources primaires et secondaires sont parfois très limitées, et la compréhension d'un bien repose essentiellement sur sa matérialité et son contexte.

La visite d'un bien poursuit trois objectifs principaux :

### a) Connaître et comprendre le bien

- Les évidences matérielles observées permettent de tracer l'évolution du bien. Des différences dans les techniques constructives d'un bâtiment peuvent être révélées, comme un agrandissement réalisé après une construction initiale.

*b) Valider l'information recueillie à partir des sources primaires et secondaires*

- L'information écrite présente des limites, et la visite est une occasion de vérifier sa justesse. Il peut exister, par exemple, des différences entre les plans et devis d'un bâtiment et ce qui a été réellement construit.

*c) Constater l'état physique actuel du bien*

- La visite permet d'évaluer la capacité du bien à exprimer son caractère patrimonial et à le faire persister dans le temps. Il s'agit de vérifier la présence des caractéristiques essentielles, de la compatibilité des changements advenus avec son caractère patrimonial et de constater son état actuel d'entretien. La visite se veut la plus exhaustive possible afin de recueillir un maximum d'information.

Lors de la visite, une attention peut être portée à différents aspects, dont :

- > les systèmes constructifs (fondations, structure, charpente);
- > les aménagements intérieurs d'un bâtiment;
- > les biens mobiliers rattachés matériellement à l'immeuble;
- > le contexte urbain et paysager;
- > les vestiges archéologiques apparents;
- > les documents et objets conservés sur place présentant un caractère patrimonial.

# Annexe 3

## Définition des valeurs patrimoniales et critères d'intérêt

Cette partie du document est consacrée aux douze valeurs de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Pour chacune d'elle, une définition est proposée ainsi que des critères d'intérêt qui permettent de les qualifier. Des exemples d'immeubles et de sites patrimoniaux déjà classés et inscrits au registre du patrimoine culturel sont présentés afin d'illustrer les critères d'intérêts.

### Valeur archéologique

#### Définition

La valeur archéologique repose sur l'importance d'un bien comme témoin d'une activité ou d'une occupation humaine passée et comme source de nouvelles connaissances sur celle-ci.

#### Critères

- > **Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative.**

Les vestiges évoquent un phénomène, un événement, une fonction particulière, un mode de vie ancien ou une culture qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois.

#### *Site archéologique Cartier-Roberval (Québec)*

Ce site témoigne de la première tentative d'implantation coloniale française permanente sur le territoire québécois, au XVI<sup>e</sup> siècle. L'emplacement précis du site de Charlesbourg-Royal et de France-Roy est identifié en 2005 et confirmé par les campagnes de recherche archéologique effectuées au cours des années suivantes.

- > **Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative.**

Le bien a notamment été l'objet d'interventions archéologiques, d'analyses spécialisées ou a généré une collection d'artefacts ou des échantillons qui renseignent sur un phénomène, un événement, une fonction particulière, un mode de vie ancien ou une culture.



Fouilles archéologiques sur le site Cartier-Roberval

© Commission de la capitale nationale du Québec, Richard Fiset

### *Site archéologique de Fort-Lorette (Montréal)*

Ce site a fait l'objet de recherches en 2017 qui ont permis de positionner le fort Lorette et de découvrir une riche collection d'objets témoins associés à cette mission datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les fouilles ont également révélé la présence de trois tranchées parallèles qui correspondraient à des portions de la palissade de pieux de bois du fort et à un aménagement intra-muros possiblement relié à un bâtiment de bois ou à une clôture. Ainsi, en fonction de leurs dimensions et de leur position - et sur la base d'une carte du XVIII<sup>e</sup> siècle -, deux des tranchées sont considérées comme le mur ouest et le mur mitoyen du fort, ce qui permet de positionner l'ouvrage dans son axe est-ouest. Un segment de maçonnerie constitué de moellons bruts, découvert à l'intérieur des limites du fort, pourrait correspondre au mur ouest d'un ancien bâtiment.



© Arkéos inc., Marie-Claude Brien, 2017

## Valeur architecturale

### Définition

La valeur architecturale repose sur la qualité ou l'originalité conceptuelle, esthétique, fonctionnelle ou matérielle d'un bien construit.

### Critères

> **Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu.**

Le bien illustre un style ou un courant architectural, notamment à l'égard de la composition d'ensemble. Il peut être l'œuvre d'un concepteur reconnu pour la qualité, l'excellence ou l'influence de son travail, comme un architecte ou un ingénieur.

### *Édifice de la National School (Québec)*

Cet immeuble, construit en 1822 et rehaussé d'un étage en 1842, est le premier bâtiment d'esprit néogothique du Bas-Canada et le premier exemple d'utilisation d'éléments de ce répertoire stylistique dans l'architecture publique canadienne.



© Ministère de la Culture et des Communications, Sébastien Gagnon, 2014

### *Ancien palais de justice de Saint-Jérôme (Saint-Jérôme)*

Cet immeuble est construit selon les plans de l'architecte Georges Saint-Michel. Il est une illustration du style beaux-arts par sa composition horizontale tripartite avec un soubassement massif, un registre noble formé de deux étages et un étage en attique, son portique à colonnes doriques ainsi que son toit en terrasse.



© Ministère de la Culture et des Communications, Dominique Perna, 2017

### *Maison Chrétien (Saint-François-de-l'Île-d'Orléans)*

Cette résidence est représentative de la maison rurale d'inspiration française. Ce type est issu des modèles et des savoir-faire français, adaptés aux conditions locales particulières, telles que le climat et la disponibilité des matériaux. La maison Chrétien, vraisemblablement érigée dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, en est une illustration notamment par son corps de logis en maçonnerie de pierre, son faible dégagement par rapport au sol, son toit aigu à deux versants droits couvert de bardeaux de cèdre, la disposition asymétrique de ses ouvertures ainsi que ses fenêtres peu nombreuses et de petites dimensions, à battants et à petits carreaux. L'annexe en appentis, aussi en pierre, est adossée au mur pignon, une disposition courante dans l'architecture rurale traditionnelle. En outre, la souche de cheminée centrale est une caractéristique rencontrée fréquemment dans la région de Québec et les régions avoisinantes, qui indique souvent un agrandissement longitudinal de l'habitation.



© Ministère de la Culture et des Communications, Dominic Lebœuf, 2022

### > **Le bien constitue une réponse architecturale éloquent à des besoins à une période donnée.**

Le bien possède des qualités qui sont principalement au service d'une fonction particulière. Sa qualité réside dans sa fonctionnalité plutôt que dans son esthétisme.

### *Site patrimonial des Tours-de-Guet-de-Sainte-Flavie (Sainte-Flavie)*

Ces tours sont érigées selon des plans types élaborés par les ingénieurs militaires. Les bâtiments se veulent avant tout fonctionnels. La terrasse faitière de ces tours ceinturée d'un garde-corps métallique est dotée d'un mât où pouvaient être fixés les drapeaux facilitant le repérage. Les fenêtres panoramiques percées du côté du fleuve ainsi que les fenêtres jumelées des côtés offrent une meilleure visibilité que les plus petites du mur faisant face à la voie publique.



© Ministère de la Culture et des Communications, Euchariste Morin, 2017

### *Maison Brossard (Brossard)*

Cette résidence constitue un exemple de maison rurale d'inspiration française, comme en témoignent son corps de logis en pierres des champs, son toit à deux versants à forte pente, ses cheminées en pierre disposées dans les murs pignons, ses ouvertures distribuées de manière asymétrique et l'absence de lucarnes. Très peu de modifications ont été apportées à la résidence au fil du temps. Les intérieurs de la maison conservent leurs divisions d'origine ainsi que de nombreux éléments anciens, comme les lambris et les cloisons en planches emboutées, les murs de pierre crépis, les plafonds en planches et les solives apparentes, les armoires encastrées, l'échelle de meunier, les portes pliantes, les portes à panneaux et la pompe à eau. La maison, qui possède un bon état d'authenticité, témoigne du mode de vie d'une famille d'agriculteurs du XIX<sup>e</sup> siècle.



© Ministère de la Culture et des Communications, Annie Tétrault, 2019

### *Four à chaux de Baie-Sainte-Claire (L'Île-d'Anticosti)*

Cette structure constitue un exemple représentatif de l'architecture des fours à chaux dits à grande flamme. Ces structures sont généralement adossées à un coteau, ce qui facilite l'accès au haut du four tout en le solidifiant. La terre sert également d'isolant permettant de conserver la chaleur.



© Ministère de la Culture et des Communications, Marie-Ève Bonenfant, 2018

### > **Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.**

À l'époque de sa création, le bien fait preuve de nouveauté, d'audace ou de créativité. Il peut se démarquer sur le plan des matériaux utilisés ou de la conception. Il peut être l'œuvre d'un concepteur reconnu pour la qualité, l'excellence ou l'influence de son travail, comme un architecte ou un ingénieur.

### *Habitat-67 (Montréal)*

Cet immeuble constitue un prototype, demeuré unique, d'un complexe d'habitation permettant une occupation de haute densité. Ses concepteurs innovent par l'utilisation des modules en béton. Ils expérimentent également des techniques de préfabrication, de construction post-tension et d'assemblage *in situ*. Habitat-67 constitue une réussite architecturale reconnue internationalement pour ses techniques de construction et son design novateur répondant à des préoccupations sociales.



© Ministère de la Culture et des Communications, Annabelle Truong, 2020

### *Édifice Joseph-Arthur-Godin (Montréal)*

Cet immeuble présente une conception architecturale qui s'éloigne des pratiques courantes à l'époque au Québec par le retrait de la section centrale de l'une des façades principales aux niveaux supérieurs et par la mise en valeur de la forte dénivellation du terrain au moyen d'une division horizontale bien marquée. L'utilisation du béton laissé à nu, la lisibilité des éléments structuraux qui trouve une application dans les trois arcs monumentaux en façade et l'absence d'ornementation superflue sont autant de manifestations de sa modernité. L'édifice Joseph-Arthur-Godin est un bâtiment innovateur, tant du point de vue de la composition que du traitement architectural.



© Ministère de la Culture et des Communications, Pierre-Olivier Cauchon, 2021

# Valeur artistique

## Définition

La valeur artistique découle de la qualité du travail d'un artiste, d'un artisan ou d'une autre personne exerçant sa créativité et son savoir-faire dans la production d'un bien.

## Critères

### > Le bien possède des qualités esthétiques reconnues.

Le bien possède des qualités artistiques ou illustre un ou des concepts esthétiques. Il peut être l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan reconnu pour la qualité, l'excellence ou l'influence de son travail.

#### *Décor intérieur de la chapelle de l'archevêché de Sherbrooke (Sherbrooke)*

Ce décor intérieur est le fruit d'une collaboration entre l'évêque Paul La Rocque, Ozias Leduc, son assistant Paul-Émile Borduas et l'architecte du lieu de culte Louis-Napoléon Audet. Les espaces réservés aux peintures par Audet ainsi que la présence de délicates boiseries, de vitraux aux coloris chatoyants, de nervures et de colonnettes élancées forment une sorte d'écran destiné à recevoir les tableaux. Les éléments architecturaux, la voûte et les murs sont peints de 26 motifs différents tracés au pochoir. Les vitraux, réalisés dans les ateliers Perdriau et O'Shea et installés dès 1921, sont à l'origine du choix du sujet des œuvres peintes. En réalisant les toiles, Leduc tient également compte des portes et de la tribune de la chapelle et dispose adéquatement ses personnages autour de ces composantes. Les quatre grandes toiles représentant des apparitions de la Vierge et des scènes de sa vie partagent une structure similaire.



© Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2003

#### *Théâtre Outremont (Montréal)*

Cet immeuble possède un décor qui puise à plusieurs tendances internationales observées entre 1915 et 1930 dans le décor de salles de cinéma, dont les styles Adam, atmosphérique, exotique et Art déco. Les pilastres et les fausses fenêtres à arc surbaissé empruntent au vocabulaire classique, les fresques aux paysages idéalisés reflètent le style atmosphérique et les motifs géométriques de même que les figures féminines se rattachent à l'Art déco, l'ensemble formant un décor d'une grande richesse.



© Ministère de la Culture et des Communications, Justine Sélém, 2022

### > Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.

À l'époque de sa création, le bien fait preuve de nouveauté, d'audace et de créativité. Il peut être l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan reconnu pour la qualité, l'excellence ou l'influence de son travail.

### *Église de Sainte-Amélie (Baie-Comeau)*

Cet immeuble possède un décor de fresques peint de 1940 à 1945 qui constitue un très rare exemple, en Amérique du Nord, d'utilisation de cette technique sur une aussi grande surface.



© Ministère de la Culture et des Communications, Sylvain Lizotte, 2019

## Valeur emblématique

### Définition

La valeur emblématique d'un bien réside dans sa force d'évocation, par sa seule image, d'un lieu, d'un phénomène, d'une idée, d'un concept ou d'une période historique.

### Critères

- > **Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois.**

L'association est établie par un nombre important d'individus ou par une communauté.

### *Monument des Patriotes-du-Cimetière-de-Notre-Dame-des-Neiges (Montréal)*

Ce monument est érigé à l'initiative de l'Institut canadien de Montréal pour commémorer les personnes ayant souffert des rébellions du Bas-Canada de 1837 et de 1838, et rappeler la mémoire des patriotes morts lors des batailles de Saint-Eustache, de Saint-Denis et de Saint-Charles, ainsi que des 12 patriotes exécutés en 1839. Depuis son inauguration, ce monument constitue un lieu de mémoire important associé à des événements majeurs de l'histoire du Québec.



© Fanny Martel, 2021

### *Site patrimonial des Galets (Natashquan)*

Ce site est devenu, avec le temps, l'emblème du village de Natashquan. Depuis l'essoufflement des pêcheries, les galets sont associés à l'héritage des générations. Le lieu et les activités de pêche qui s'y déroulaient ont été une source d'inspiration pour Gilles Vigneault, qui a d'ailleurs travaillé à cet endroit pendant son enfance. L'un de ses poèmes, « Île de pierre », en traite directement. Par ses poèmes, contes et chansons, l'écrivain a fait connaître Natashquan et ses galets, enrichissant ainsi l'imaginaire québécois.



© Pierre Lahoud, 2005

# Valeur ethnologique

## Définition

La valeur ethnologique repose sur la capacité d'un bien à témoigner de manières d'être, d'agir ou de penser de même que sur le témoignage de savoir-faire traditionnels.

## Critères

> **Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée.**

Le bien permet de comprendre comment le groupe s'est adapté à son temps et à son environnement, dans la sphère privée ou publique, en fonction de normes, d'usages ou d'impératifs socioculturels ou économiques.

### *Maison Drouin (Sainte-Famille)*

Cette maison présente un aménagement intérieur ainsi que plusieurs éléments qui évoquent le mode de vie d'une famille d'agriculteurs aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le rez-de-chaussée est divisé par un mur de pierre qui définit deux zones d'habitation.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin, 2011

### *Maison Henry-Stuart (Québec)*

Cette maison présente une organisation intérieure qui illustre le mode de vie de la bourgeoisie victorienne. Les espaces de représentation, soit le salon et la salle à manger, sont disposés de part et d'autre d'un hall central. Ce dernier, terminé en demi-hexagone, sépare visuellement les pièces de réception, décorées plus abondamment, des pièces privées que sont la chambre principale et le boudoir. Les portes du hall dissimulent aussi l'escalier donnant accès aux chambres situées à l'étage. Cette division marquée des espaces publics et privés, reléguant les quartiers des domestiques à l'arrière du bâtiment, et notamment dans l'annexe, reflète la recherche d'intimité et de confort qui se développe au XIX<sup>e</sup> siècle dans les milieux aisés.



© Ministère de la Culture et des Communications, Marie-Ève Dionne, 2016

> **Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération.**

### *Granges Lajoie (Saint-Urbain)*

Cette grange-étable possède un toit de chaume qui illustre un savoir-faire traditionnel autrefois répandu. Sous le Régime français, de nombreuses maisons rurales et leurs dépendances sont ainsi couvertes.



© Ministère de la Culture et des Communications, Marie Alexandre Girard-Deschenes, 2022

# Valeur historique

## Définition

La valeur historique découle de la capacité d'un bien à contribuer à la remémoration du passé en rappelant, par exemple, un événement, une période, un phénomène historique, la vie ou l'œuvre d'une personne ou encore l'histoire d'un groupe marquant dans un territoire donné.

## Critères

### > Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois.

Le bien est une source, un catalyseur, un produit, le résultat ou la conséquence d'une période, d'un phénomène ou d'un événement significatif.

#### *Site patrimonial du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac (Paspébiac)*

Le site constitue un témoin privilégié de l'industrie de la pêche, principal moteur du développement socio-économique de la Gaspésie aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.



© Pierre Lahoud, 2004

#### *Édifices E.-B.-Eddy (Gatineau)*

Ces édifices sont acquis un à un, entre 1866 et 1833, par Ezra Butler Eddy qui y fonde une manufacture d'allumettes, première fabrique de ce genre au Canada. Cet ensemble est associé à la grève des allumettières de Hull survenue en 1924.



© Ministère de la Culture et des Communications, Catalina Gonzalez-Hilarion, 2020

### > Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois.

Le bien documente un ou plusieurs aspects de l'existence, du mode de vie, des coutumes ou de l'œuvre d'un personnage ou d'un groupe.

Le personnage ou le groupe peuvent s'être démarqués dans l'histoire du territoire québécois, ou dans l'histoire d'une collectivité de ce territoire. Ils peuvent également être évocateurs d'une idée, d'une cause, d'un mouvement, d'une tradition, d'un phénomène, d'une période ou d'un contexte significatif dans l'histoire du territoire québécois ou dans l'histoire d'une collectivité de ce territoire.

### *Maison Wilfrid-Laurier (Victoriaville)*

Cette maison présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec sir Wilfrid Laurier. Construite en 1876, la demeure a été la résidence principale de Laurier jusqu'en 1896, puis lui a servi de maison d'été jusqu'à sa mort, en 1919. Premier Canadien français à remplir cette fonction, il est considéré comme le principal bâtisseur du Canada moderne.



© Ministère de la Culture et des Communications, Jean-François Rodrigue, 2005

### *Maison Saint-Gabriel (Montréal)*

Cette maison est associée à Marguerite Bourgeoys et la congrégation de Notre-Dame. Le domaine doit son implantation au travail de la religieuse qui acquiert terres et maison de ferme afin d'assurer la survie de sa communauté vouée à l'éducation féminine. Reconnue pour son rôle déterminant dans l'histoire de l'éducation au Québec, la congrégation, propriétaire de la maison depuis plus de trois cents ans, y poursuit son oeuvre à travers son musée, ouvert depuis 1966. Le domaine symbolise l'importance des communautés religieuses féminines québécoises et constitue un important lieu de mémoire pour l'histoire des femmes du Québec.



© Ministère de la Culture et des Communications, Pierre-Olivier Cauchon, 2020

## Valeur identitaire (exclusive aux sites patrimoniaux)

### Définition

La valeur identitaire découle de la reconnaissance d'un site comme symbole fort et actuel d'aspects fondamentaux de l'identité culturelle de la société.

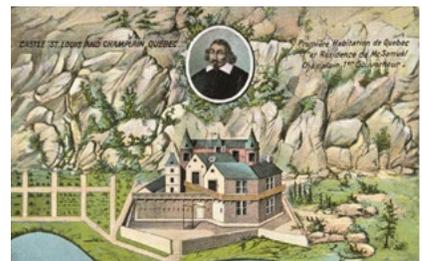
### Critère

- > **Le site est reconnu spontanément comme représentant un symbole de la société québécoise.**

Cette reconnaissance est large et répandue dans la population depuis de nombreuses années.

### *Site patrimonial de l'Habitation-Samuel-De Champlain (Québec)*

Ce site est occupé de façon permanente depuis quatre siècles et témoigne de la naissance de la Nouvelle-France et de l'Amérique française, ce qui en fait un lieu hautement symbolique de l'histoire du Québec.



© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, John E. Walsh

# Valeur paysagère

---

## Définition

La valeur paysagère découle de l'interrelation de facteurs humains et naturels dans un bien, qui génèrent des effets visuels dont l'appréciation est largement partagée. Ces effets reposent sur la qualité esthétique des composantes du bien (naturelles et bâties) de même que sur leur mise en relation.

## Critères

> **Le bien constitue une expression éloquent d'un concept paysager reconnu.**

Ce concept peut découler, par exemple, d'un mouvement, d'un courant, d'un style ou d'une influence ayant marqué la composition de jardins ou l'architecture de paysage à une période donnée.

*Jardins de Métis (Grand-Métis)*

Ce site présente une collection de plantes uniques au Québec et constitue un exemple représentatif des jardins d'inspiration anglaise aménagés au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

> **Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années.**

L'effet paysager est attribuable à l'apparence du bien, à la disposition ou à la forme des divers éléments qui le composent ou à toute autre caractéristique physique. Son appréciation peut reposer sur l'effet visuel produit, mais également sur l'expérience positive qu'en fait l'observateur ou l'utilisateur.

*Site patrimonial du Phare-de-l'Île-Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)*

Ce site prend place sur le littoral rocheux du côté nord de l'île, sur un terrain principalement dénudé, entre le fleuve et la forêt. Il constitue un ensemble cohérent et distinctif dans le paysage. Les différents bâtiments, visibles à partir de plusieurs endroits sur l'île et à partir du fleuve, forment un tout harmonieux, notamment en raison de leur revêtement blanc aux accents de rouge et du chemin qui les relie entre eux.



© Pierre Lahoud, 2016



© Ministère de la Culture et des Communications, Jean-François Rodrigue, 2008

- > **Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population.**

*Monument aux Braves-de-Sherbrooke (Sherbrooke)*

Ce monument, et en particulier l'ange de la Victoire qui le couronne, est devenu l'emblème de la ville au fil des ans. Ses dimensions imposantes, mais surtout son emplacement - au centre de la voie publique, dans un secteur commercial important, près du sommet d'une forte dénivellation dominant le coeur historique de Sherbrooke et la rivière Saint-François - lui confèrent une grande visibilité. Ce monument est à la fois un point de repère et un important élément symbolique du paysage urbain de Sherbrooke.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin, 2017

## Valeur scientifique

### Définition

La valeur scientifique s'applique à un bien ayant la capacité, s'il est étudié, de livrer de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences humaines, sociales et naturelles. La valeur scientifique est liée à la réserve de données que constitue le bien pour de futures recherches.

### Critère

- > **Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances.**

Le bien peut répondre à des questions de recherche importantes dans le domaine des sciences humaines, sociales ou naturelles. Il a la capacité de livrer des données empiriques nouvelles ou témoigner de savoir scientifique pouvant apporter un éclairage inédit ou approfondi sur un phénomène, un événement ou sur des occupations humaines passées, notamment dans le cadre d'interventions archéologiques.

*Site archéologique Droulers-Tsiionhiakwatha (Saint-Anicet)*

Ce site est le plus vaste et le plus représentatif des sites archéologiques de villages iroquoiens connus à ce jour au Québec, dont plusieurs se trouvent dans les environs de Saint-Anicet. Par ailleurs, le site, dont plusieurs sections n'ont pas encore été explorées, conserve un potentiel de recherche considérable.



© Ministère de la Culture et des Communications, Marie-Soleil Brosseau, 2011

# Valeur sociale

## Définition

La valeur sociale fait appel à la résonance d'un bien dans le temps présent, à la mémoire affective et aux souvenirs partagés, au bien-être ou au sentiment d'identité qu'il suscite, et dont la disparition entraînerait un sentiment de perte dans la communauté.

## Critères

> **Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté.**

Le bien mobilise une communauté qui a développé un sentiment d'appartenance envers celui-ci dans la durée. Il joue un rôle important dans la communauté, accueille des activités ou des traditions, et favorise ainsi la cohésion d'un groupe.

### *Site patrimonial de l'Ancienne-Mine-Lamaque (Val-d'Or)*

Ce site témoigne de la mobilisation du milieu à la suite de la fermeture de la mine Lamaque en 1989 et au démantèlement de plusieurs bâtiments en 1993, dont l'usine de traitement et le château d'eau. La Ville de Val-d'Or acquiert les bâtiments qui subsistent et les équipements et les cède à la Corporation du Village minier de Bourlamaque, qui entreprend l'aménagement de la Cité de l'Or, un vaste lieu d'interprétation sur le thème des mines aurifères.



© Ministère de la Culture et des Communications, Axel Laprise, 2015

> **Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté.**

Le bien peut être inscrit dans la mémoire affective collective en raison de personnages historiques et d'événements marqueurs, de phénomènes sociaux ou de dynamiques sociales auxquels il est associé.

### *Site patrimonial du Noyau-Institutionnel-du-Quartier-Chinois (Montréal)*

Ce site est l'objet d'un attachement profond de la population à la présence de la communauté chinoise à Montréal et au Québec. Déjà, à la fin des années 1970, la mobilisation citoyenne provoquée par l'aménagement du complexe Guy-Favreau avait entraîné le classement de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit et de son presbytère.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin, 2021

# Valeur technologique

---

## Définition

La valeur technologique découle de la matérialisation d'une innovation technologique ou d'un accomplissement significatif dans un bien. Elle concerne les résultats de l'application de connaissances scientifiques et de raisonnements mathématiques, et est souvent liée au travail de l'ingénieur.

## Critère

> **Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité.**

L'innovation technologique peut s'incarner dans de nouvelles méthodes de construction ou de production, dans l'introduction de nouveaux matériaux, dans les systèmes mécaniques d'un bâtiment ou par une prouesse technique.

### *Site patrimonial de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse (Saint-Narcisse)*

Ce site comprend des installations qui sont parmi les premières à employer les techniques modernes de production d'électricité, à l'aide de turbines horizontales hydrauliques. Elles serviront de modèle à plusieurs petites centrales similaires. Les pertes d'énergie lors du transport de l'électricité sur de longues distances, qui ralentissent le développement industriel, constituent durant cette période un défi technologique majeur. Conçue pour remédier à ce problème, la première ligne à haute tension au Canada a été mise en service à la centrale de Saint-Narcisse dès sa construction.



© Ministère de la Culture et des Communications, Jean-Frédéric L'Heureux, 2015

### *Aqueduc de la Rivière-Saint-Pierre (Salaberry-de-Valleyfield)*

Ce site fait partie de la première génération de structures d'ingénierie au Québec et au Canada. C'est le seul ouvrage encore intact de l'ancien canal de Beauharnois.



© Ministère de la Culture et des Communications, Jérémie Dubé-Lavigne, 2012

# Valeur urbanistique

---

## Définition

La valeur urbanistique découle de la qualité des rapports entre les composantes bâties et non bâties en milieu urbain, périurbain ou villageois. Elle concerne la manière d'occuper le sol et d'organiser l'espace.

## Critères

> **Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée.**

Il concrétise la planification d'un ensemble urbain, périurbain ou villageois visant une organisation spatiale des différentes composantes bâties et non bâties représentative d'une tendance propre à une époque, un courant ou une collectivité.

### *Village minier de Bourlamaque (Val-d'Or)*

Ce site présente un plan d'urbanisme commandé vers 1934 et caractérisé par une trame plus ou moins orthogonale comprenant deux longues avenues orientées est-ouest et cinq rues perpendiculaires. Comme à l'habitude, l'organisation tient compte de la hiérarchie sociale, avec son secteur réservé aux cadres et aux dirigeants. Ainsi, les trois résidences de la direction ainsi que l'hôpital sont bâtis sur une petite colline boisée, à proximité des installations de production et en bordure de l'avenue Perry. Le quartier ouvrier se compose de résidences unifamiliales en billots d'épinette. Le village minier de Bourlamaque est un exemple remarquablement bien conservé des villes de compagnie québécoises de taille moyenne érigées entre 1890 et 1950, et plus particulièrement de celles créées durant l'entre-deux-guerres.



© Pierre Lahoud, 2005

### *Carré Royal (Sorel-Tracy)*

Ce site est un terrain boisé qui occupe une position privilégiée dans la trame urbaine du vieux Sorel. Partie intégrante d'une planification structurée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il forme l'îlot central d'un plan orthogonal identifié comme l'un des premiers plans d'urbanisme au Canada. Il témoigne de la volonté du gouvernement britannique d'organiser la colonie et d'installer sa garnison.



© Pierre Lahoud, 2005

- > **Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire.**

Il témoigne d'une approche de l'organisation du territoire davantage organique et spontanée.

*L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche (Yamachiche)*

Ce site est composé de maisons érigées sur des lots étroits perpendiculaires à la voie publique. Cette implantation particulière, qui témoigne du mode de vie villageois d'autrefois, favorise l'agrandissement des maisons par l'ajout d'une ou de plusieurs annexes à l'arrière.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin, 2011

- > **Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu.**

Il porte des traces significatives des diverses étapes de l'évolution du tissu urbain.

*Site patrimonial du Complexe-de-la-Maison-Alcan (Montréal)*

Cet ensemble est un des premiers et des plus achevés exemples de densification urbaine réussie dans le centre-ville de Montréal au début des années 1980. Rompant avec les pratiques de l'époque, le complexe prend comme base les bâtiments existants, plutôt que de les remplacer, et intègre de nouveaux volumes derrière le front bâti de la rue Sherbrooke Ouest, qui devient un point de repère à l'échelle du site. Respectueuses de l'échelle des bâtiments déjà existants, les nouvelles constructions sont intégrées de manière harmonieuse à l'ensemble et servent à sa mise en valeur.



© Ministère de la Culture et des Communications, Marie-Ève Bonenfant, 2015

# Annexe 4

## Canevas d'analyse et de synthèse

### 1. Situer le bien dans son contexte d'origine

---

Cette section permet de répondre à un certain nombre de questions sur l'origine du bien.

- a) *Quand le bien a-t-il été produit ou aménagé ?*
  - i. Le contexte culturel, économique, politique, religieux dans lequel s'inscrit sa production
- b) *Pourquoi le bien a-t-il été produit ou aménagé ?*
  - i. Le besoin ou le but auquel il répond
- c) *Qui a eu l'idée de produire ou d'aménager le bien ?*
  - i. Les personnes, les groupes et les institutions impliqués dans la décision
  - ii. Les objectifs de la production ou de l'aménagement du bien
- d) *Qui étaient les destinataires du bien ?*
  - i. Les personnes, les groupes et les institutions auxquels le bien est destiné, qui peuvent parfois être différents de ceux qui en ont entrepris la production
- e) *Qui a produit ou aménagé le bien ?*
  - i. Les personnes et les groupes qui ont contribué à sa conception (architectes, artisans, artistes, ingénieurs, etc.)
  - ii. Les personnes et les groupes qui ont contribué à sa concrétisation (artisans, artistes, entrepreneurs, fabricants, mécènes, etc.)
- f) *Comment a été mis en œuvre le bien ?*
  - i. Les aspects constructifs
  - ii. Les aspects techniques
  - iii. Les aspects fonctionnels
  - iv. Les aspects esthétiques

## 2. Comprendre l'évolution du bien

---

Cette section permet de documenter l'évolution du bien depuis sa production. Le bien évalué est le résultat de plusieurs interventions passées qu'il faut comprendre et détailler de manière chronologique.

- a) *Qui a occupé ou utilisé le bien ?*
  - i. Les propriétaires
  - ii. Les occupants
  - iii. Les utilisateurs
- b) *Comment a été utilisé le bien ?*
  - i. Différents usages
- c) *Comment le contexte du bien a-t-il évolué ?*
  - i. Contexte général
  - ii. Les événements associés directement au bien
  - iii. Les traces matérielles sur le bien
  - iv. Le contexte paysager et urbain
- d) *Quelles interventions le bien a-t-il subies ?*
  - i. Les modifications
  - ii. Les agrandissements
  - iii. Les réaménagements

### 3. Décrire le bien tel qu'il se présente aujourd'hui ainsi que son environnement

---

Cette section permet de décrire le bien tel qu'il se présente aujourd'hui, au terme de son évolution. Par ailleurs, cette section permet aussi de présenter le bien dans son cadre paysager et urbain actuel.

*a) Comment se présente le bien ?*

**i.** Description du bien

- Les aspects constructifs
- Les aspects techniques
- Les aspects fonctionnels
- Les aspects esthétiques
- Les aspects expérientiels

**ii.** S'il s'agit d'un bâtiment, description de son aménagement intérieur

**iii.** S'il s'agit d'un immeuble non construit, description de l'aménagement du bien

*b) Comment se caractérise l'environnement du bien ?*

**i.** Description du cadre paysager et urbain

### 4. Documenter les valorisations dont le bien fait l'objet

---

Cette section s'intéresse à la perception du bien par la communauté (experte ou citoyenne) ainsi qu'aux manifestations d'attachement, et ce, à travers le temps.

*a) Quelle est la fortune critique du bien ?*

**i.** La réception du bien au moment de sa production

**ii.** La place du bien dans la littérature spécialisée au fil du temps

**iii.** La vision actuelle des spécialistes sur le bien

*b) Est-ce que le bien fait l'objet d'une mesure de reconnaissance patrimoniale ou d'une forme de patrimonialisation ?*

*c) Est-ce que le bien fait l'objet d'une appropriation par une ou plusieurs communautés au fil du temps ?*

**i.** Préciser la communauté concernée

**ii.** Décrire le type d'appropriation, son évolution et sa durée

# Annexe 5

## Paramètres d'analyse comparative par valeurs patrimoniales

Les valeurs emblématique, identitaire et sociale, en raison de leur caractère unique et difficilement comparable, ne figurent pas dans ce tableau.

Valeur	Critères d'intérêt	Paramètres d'analyse comparative
Archéologique	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer des biens archéologiques ou non, qui témoignent du même phénomène, du même événement, ou du même aspect de l'occupation humaine passée.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien est rare parmi les biens comparables existants ou s'il se démarque parmi les autres biens témoignant du même phénomène, du même événement ou du même aspect de l'occupation humaine passée par la présence de témoins plus révélateurs.</li> </ul>
	Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer des sites archéologiques connus présentant des caractéristiques similaires ou témoignant du même phénomène, du même événement ou d'une occupation humaine passée de même nature à une même période, et qui ont livré des témoins archéologiques aussi significatifs en matière de contribution à la connaissance.</li> <li>• L'analyse porte sur l'importance des connaissances acquises parmi les sites comparables, et vise à identifier les sites ayant livré des données contribuant à faire avancer davantage les connaissances.</li> </ul>

Valeur	Critères d'intérêt	Paramètres d'analyse comparative
Architecturale	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres s'inscrivant dans le même courant ou style architectural, construits durant la même période de référence, pour des besoins similaires. Il s'agit de démontrer la place particulière que le bien occupe dans ce corpus.</li> <li>• S'il s'agit de l'œuvre d'un concepteur reconnu, l'analyse vise à démontrer la place particulière qu'occupe le bien dans l'ensemble de sa production architecturale.</li> </ul>
	Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer des biens construits à la même période, pour des besoins similaires, par exemple ceux présentant la même fonction ou le même usage, ou encore répondant aux mêmes impératifs de confort ou d'intimité ou à des contraintes environnementales ou économiques similaires.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien est rare parmi les biens comparables existants ou s'il se démarque par la présence de caractéristiques qui démontrent une réponse plus achevée.</li> </ul>
	Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer des biens construits à la même période et ayant recours aux mêmes stratégies conceptuelles ou constructives.</li> <li>• L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus.</li> </ul>
Artistique	Le bien possède des qualités esthétiques remarquables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres s'inscrivant dans la même esthétique, créés durant la même période de référence, pour des besoins similaires. Il s'agit de démontrer la place particulière que le bien occupe dans ce corpus.</li> <li>• S'il s'agit de l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan reconnu, l'analyse vise à démontrer la place particulière qu'occupe le bien dans l'ensemble de sa production artistique.</li> </ul>
	Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres construits à la même période et ayant recours aux mêmes stratégies conceptuelles ou constructives.</li> <li>• L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus.</li> </ul>

Valeur	Critères d'intérêt	Paramètres d'analyse comparative
Ethnologique	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres témoignant des mêmes aspects du mode de vie d'un groupe à une même période. Par exemple, des biens présentant la même fonction ou le même usage, ou encore répondant aux mêmes normes socioculturelles ou à des impératifs économiques ou environnementaux similaires.</li> <li>• L'analyse permet d'établir si le bien est celui qui exprime le mieux le mode de vie étudié.</li> </ul>
	Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres issus d'un savoir-faire similaire.</li> <li>• L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus.</li> </ul>
Historique	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres associés à la même période, au phénomène ou à l'événement.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien est celui ayant la meilleure capacité à témoigner de la période, du phénomène ou de l'événement.</li> </ul>
	Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste d'abord à établir la place qu'occupe le personnage ou le groupe dans l'histoire du Québec, puis à comparer le bien à d'autres associés au même personnage ou au groupe, sur une période comparable.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien est celui ayant la meilleure capacité à rappeler la mémoire du personnage ou du groupe.</li> </ul>

Valeur	Critères d'intérêt	Paramètres d'analyse comparative
Paysagère	Le bien constitue une expression élocuente d'un concept paysager reconnu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres associés au même mouvement, courant, style ou préférences esthétiques, présentant une fonction ou un usage similaire ou encore répondant aux mêmes besoins ou impératifs. Il s'agit de démontrer la place particulière que le bien occupe dans ce corpus.</li> <li>• S'il s'agit de l'œuvre d'un concepteur reconnu, l'analyse vise à démontrer la place particulière qu'occupe le bien dans l'ensemble de son œuvre.</li> </ul>
	Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres présentant des composantes comparables produisant un effet paysager reconnu. Il s'agit de démontrer la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus, ou si l'effet visuel produit par le bien est propre au bien étudié.</li> </ul>
	Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres repères géographiques de nature similaire, intentionnels ou non. Il s'agit de démontrer la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus.</li> </ul>
Scientifique	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres présentant des caractéristiques similaires susceptibles de livrer des données empiriques similaires, ou ayant déjà livré la réponse à la question de recherche visée pour la qualification au critère.</li> <li>• L'analyse vise à démontrer si le bien est parmi les seuls à avoir la capacité de faire avancer les connaissances dans le domaine qui le concerne.</li> </ul>
Technologique	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres ayant recours, à la même période, à la même technologie, aux mêmes méthodes de construction ou de production, ou à l'introduction des mêmes nouveaux matériaux.</li> <li>• L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus.</li> </ul>

Valeur	Critères d'intérêt	Paramètres d'analyse comparative
Urbanistique	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien avec d'autres étant aussi le résultat d'une intervention planifiée dans un contexte similaire et à la même période.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien est rare parmi les biens comparables existants ou s'il se démarque par la présence de caractéristiques plus nombreuses et éloquentes.</li> </ul>
	Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien avec d'autres présentant des caractéristiques morphologiques et formelles similaires à une même période.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien est rare parmi les biens comparables existants ou s'il se démarque par la présence de caractéristiques plus nombreuses et éloquentes.</li> </ul>
	Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse consiste à comparer le bien avec d'autres présentant des traces encore perceptibles d'occupation à des époques successives.</li> <li>• L'analyse vise à établir si le bien constitue un exemple éloquent d'un tel processus.</li> </ul>

